

page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le <u>livret d'accueil de l'AMAP.</u>

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début

d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la
Courte d'Equ et bullatin d'adhésion à Parradatta Egligant. 21 latigament les moulins Prain qui

Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à Bernadette Faligant, 21 lotissement les moulins Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 au terrain de boule de Brain/Authion

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet http://amap.delagouttedeau.free.fr/



TERMES DU CONTRAT LEGUME page à conserver par le consommateur

Contractants:

Paysan Consom'acteur

Nom : EARL ORAN Nicolas Nom :

Adresse: Communaux de Grasseval Adresse:

49630 CORNE

Tél: 02 41 68 24 27 Tél.:

nicolas.oran@yahoo.fr

Courriel:

Termes du contrat

Il est proposé : des paniers de légumes de saison, variés et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, livrés de façon hebdomadaire pour un prix de 10 ou 15 € par panier.

Le ou les chèques correspondant à la commande totale seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre du paysan « EARL ORAN Nicolas », et encaissés en début de mois. (merci d'indiquer la date de prélèvement au dos du chèque)

Livraison hebdomadaire sauf pendant les vacances du paysan qui seront précisées 15 jours à l'avance

Le contractant pourra reporter ou anticiper la livraison de 2 paniers par semestre, il devra le préciser une semaine à l'avance.

Jour et lieu de distribution : Les paniers seront retirés chaque jeudi à 18 heures 30 au terrain de boule de Brain/Authion

Il est demandé à chaque amapien de participer à 2 permanences pour une période de 6 mois, Les inscriptions se font lors de la distribution sur un panneau dédié aux permanences,

Contacts: Envoi des commandes au tuteur de l'activité « légumes »

Christophe Poupelin 8 rue cailleteau La Bohalle 49800 Loire-Authion Tél : 02 41 54 35 52 christophe.poupelin@orange.fr



Cochez vos choix:

Contrat année Musquée O mai 2023 à avril 2024 : 50 paniers soit 750 euros

Contrat été Musquée O mai 2023 à octobre 2023 : 25 paniers soit 375 euros

Contrat année Patidou O mai 2023 à avril 2024 : 50 paniers soit 500 euros

Contrat été Patidou O mai 2023 à octobre 2023 : 25 paniers soit 200 euros

Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Total
3 paniers (pas le 11, 17 au lieu du 18)	5 paniers	4 paniers	5 paniers	4 paniers	4 paniers	25 paniers

Novembre 23	Décembre 23	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Total
5 paniers	3 paniers (pas le 28)	4 paniers	5 paniers	4 paniers	4 paniers	25 paniers

Paiement: entourer votre choix

	Panier Musquée : 15 euros	Panier Patidou: 10 euros		
1 chèque	750 euros (année)	500 euros (année)		
	375 euros (été)	250 euros (été)		
3 chèques	250 euros chacun (année)	2 de 170 euros et 1 de 160 (année)		
	125 euros chacun (été)	1 de 90 euros et 2 de 80 (été)		
6 chèques	1 de 45 euros, 3 de 60 euros et 2 de	1 de 30 euros, 3 de 40 euros et 2 de 50		
(été)	75 euros	euros		
12 chèques	2 de 45 euros, 6 de 60 euros et 4 de	2 de 30 euros, 6 de 40 euros et 4 de 50		
(année)	75 euros	euros		

(pour les demi-panier, un seul consommateur réglera la somme et s'arrangera avec son binôme)

Contractants:

Paysan Nom: EARL ORAN Nicolas

Adresse: Communaux de Grasseval

49630 CORNE

Tél: 06 07 75 80 15

nicolas.oran@yahoo.fr

Signature:

Consommateur:

« Je soussigné(e), déclare accepter

les termes des généralités exposées en page 1

ceux du contrat pages 2 et 3

et être à jour de ma cotisation 2023 »

Nom prénom:

mèl, adresse, tél, signature:



Page à imprimer en 2 exemplaire(s) et à remettre ou envoyer au tuteur